

38^E CONGRÈS
6 AU 10 JUIN 2022
MONTRÉAL

Conseil central 
DU MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN **CSN**

SOLIDAIRES, À TOUTE ÉPREUVE

**ORDRE DU JOUR,
FONCTIONNEMENT
ET RÈGLES
DE PROCÉDURE**

Table des matières

Ordre du jour	3
Invitation	8
Fonctionnement du congrès	10
Horaires du congrès	11
Kiosques	12
Répartition et plan des salles	14
Informations utiles	15
Ateliers	17
Règles de procédure	18
Procédures générales	18
Procédure d'élections	19

Lundi 6 juin 2022

8 h à 16 h **Inscriptions**

9 h à 10 h **Session d'accueil pour les nouvelles et les nouveaux délégués**

10 h **Plénière**

- Ouverture officielle du 38^e congrès, mot de Dominique Daigneault, présidente
- Intervention de Caroline Senneville, présidente de la CSN
- Intervention de Martin LeClerc de l'APPM
- Explications du fonctionnement du congrès et de diverses procédures par le secrétaire général
- Nomination de la secrétaire d'appui au congrès
- Rapport préliminaire du comité des lettres de créance
- Adoption de l'ordre du jour du 38^e congrès
- Adoption du procès-verbal du 37^e congrès du Conseil central du Montréal métropolitain–CSN
- Admission des visiteuses et des visiteurs
- Affiliation des nouveaux syndicats
- Nomination des personnes présidente et secrétaire des élections au comité exécutif et au conseil syndical et explication de la procédure des élections (Caroline Quesnel et Sébastien Gagné)

12 h 30 **Pause du dîner**

14 h **Plénière**

- Premier rapport du comité des lettres de créance
- Rapport sur les finances
 - ◇ États financiers 2019-2022 (PowerPoint)
 - ◇ Rapport du comité de surveillance
 - ◇ Propositions budgétaires 2022-2024 et politiques de dépenses du conseil central (PowerPoint)

15 h 30 **Pause**

15 h 45 **Plénière**

- Bilan des activités 2019-2022 par Dominique Daigneault et Chantal Ide

17 h **Ajournement**

17 h **5 à 7 des allié-es (Terrasse du Palais des congrès)**

Mardi 7 juin 2022

- 8 h à 16 h** **Inscriptions**
- 9 h** **Ateliers sur les propositions**
- 10 h 30** **Pause**
- 10 h 45** **Ateliers sur les propositions**
- 12 h 30** **Pause du dîner**
- 14 h** **Ateliers sur les propositions**
- 15 h 30** **Pause**
- 15 h 45** **Ateliers sur les propositions**
- 17 h** **Ajournement**

Mercredi 8 juin 2022

- 8 h à 16 h** **Inscriptions**
- 16 h** **Heure limite pour le dépôt des questions de privilège**
- 9 h** **Plénière**
- Présentation d'une vidéo sur la santé mentale suivie de la présentation du comité éducation
 - Deuxième rapport du comité des lettres de créance
 - Propositions de modifications aux statuts et règlements
- 10 h 45** **Pause**
- 11 h** **Plénière**
- Présentation du front de lutte solidarité internationale
 - Propositions de modifications à la Déclaration de principes

Les questions de privilège doivent être remises par écrit au secrétariat général du congrès au plus tard à 16 h, le mercredi 8 juin 2022.

- 12 h 30** **Plénière - Dîner thématique sur la solidarité internationale**
- 13 h 45** **Pause**

- 14 h** **Plénière**
- Présentation du front de lutte environnement
 - Troisième rapport du comité des lettres de créance
 - Solidaires, à toute épreuve pour l'environnement
 - ◇ Invité-es : Patrick Bonin de Greenpeace, Isabelle Ménard, conseillère syndicale à la CSN et Mélanie Busby du Front commun pour la transition énergétique

15 h 45 **Pause**

16 h **Heure limite pour le dépôt des questions de privilège**

- 16 h** **Plénière**
- Présentation du Comité d'action en santé-sécurité
 - Solidaires en santé et sécurité du travail
 - ◇ Invités : Gleason Frenette, président du Syndicat du transport de Montréal et David Bergeron-Cyr, 2^e vice-président de la CSN.

17 h 30 **Ajournement**

Jeudi 9 juin 2022

8 h à 12 h **Inscriptions**

- 9 h** **Plénière**
- Présentation du front de lutte immigration et relations interculturelles
 - Quatrième rapport du comité des lettres de créance
 - Solidaires, à toute épreuve contre le racisme systémique
 - ◇ Invitées : Alexandra Pierre, présidente de l'exécutif de la Ligue des droits et libertés, Marie-Hélène Bonin, conseillère syndicale à la CSN

10 h 45 **Pause**

- 11 h** **Plénière**
- Présentation du comité LGBT+

11 h 15 **Conflit en cours**

- STT de Rolls-Royce Canada – CSN

12 h **Fermeture des inscriptions et fin des mises en candidature aux postes du comité exécutif et du conseil syndical du conseil central**

- 12 h 30** **Pause - Dîner**
- Action de solidarité

- 14 h Plénière**
- Présentation du comité de la condition féminine
 - Cinquième rapport du comité des lettres de créance
 - Solidaires, à toute épreuve pour les droits sociaux
 - ◇ Invitées : Évelyne Pedneault de la Commission des droits de la personne et de la jeunesse (CDPDJ) et Marie-Josée Corriveau du FRAPRU
- 15 h 45 Pause**
- 16 h Plénière**
- Présentation du comité droit au travail
 - Syndicalisation
- 16 h 45 Mises en candidature au comité exécutif et au conseil syndical**
- Discours des candidates et candidats en élection
- 17 h 30 Ajournement - Souper**
- 19 h à 22 h Soirée de solidarité (Belvédère du Centre des sciences de Montréal)**

Vendredi 10 juin 2022

- 9 h Plénière**
- Présentation du comité jeunes
 - Solidaires, à toute épreuve... et mobilisé-es!
 - Invités : Alexandre, du DoubleTree et Stéphane Dufour, coordonnateur SAMVR - Équipe nationale
 - Rapport du comité synthèse des ateliers
 - Autres propositions et propositions des syndicats affiliés
- 10 h 45 Pause**
- 11 h Plénière**
- Questions de privilège
- 11 h 50 Explication de la procédure d'élection par la présidence des élections**
- 12 h Pause dîner et vote**
- ## **Élections au comité exécutif et au conseil syndical (1^{er} tour)**
- 14 h Plénière**
- Présentation du comité santé et services sociaux (capsule)
 - Période d'amortissement

- 15 h 30** **Pause**
- 15 h 45** **Plénière**
- Rapport du comité d'élections
 - Élections au comité exécutif et au conseil syndical (2^e tour, si nécessaire)
 - Propositions de référence
- 16 h 45** **Installation des membres du comité exécutif et du conseil syndical**
- 17 h** **Mot de clôture de la présidence**
- 17 h** **Ajournement**

5 à 7

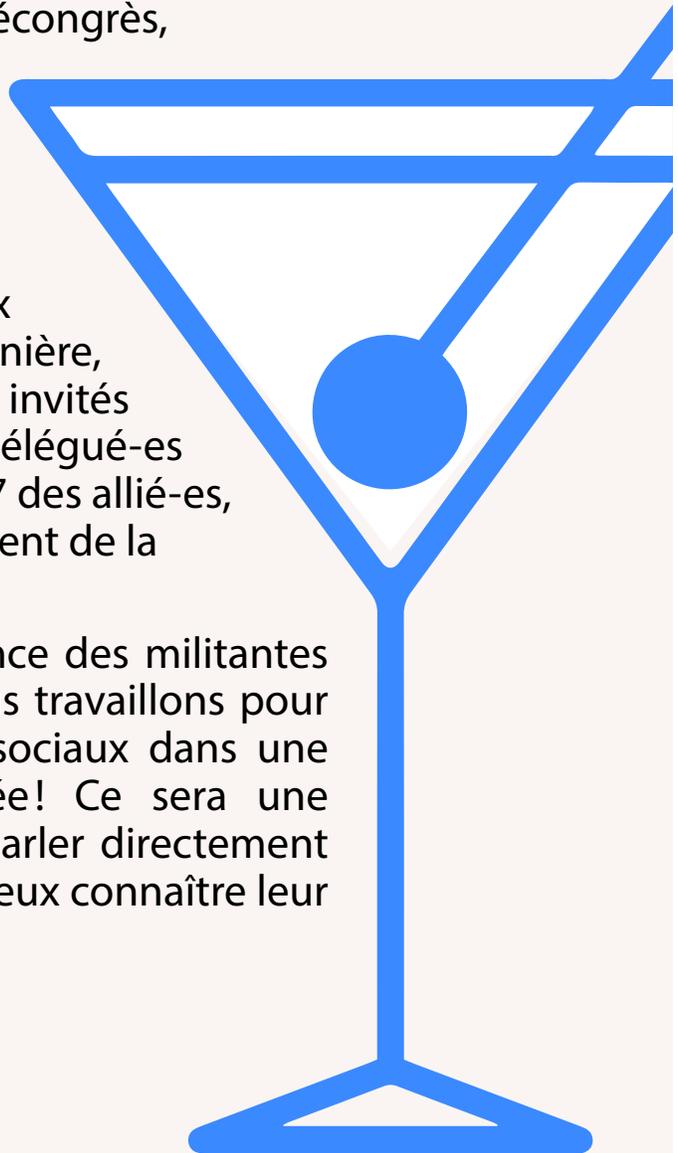
des allié-es

Lundi 6 juin, à 17 h
Terrasse du Palais des congrès

Lors des consultations précongrès, plusieurs syndicats ont manifesté la volonté qu'une place importante soit donnée aux groupes alliés de la société civile. Certains s'adresseront aux délégué-es en séance plénière, alors que d'autres ont été invités à venir se présenter aux délégué-es des syndicats lors du 5 à 7 des allié-es, qui aura lieu à l'ajournement de la séance du lundi.

Venez faire la connaissance des militantes et militants avec qui nous travaillons pour faire avancer les droits sociaux dans une atmosphère décontractée! Ce sera une excellente occasion de parler directement avec nos allié-es et de mieux connaître leur travail.

Conseil central
DU MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN  **CSN**



Dîner de solidarité internationale



**Mercredi 8 juin, à 12 h
Salle de la plénière**

La solidarité internationale est une préoccupation essentielle du CCMM-CSN depuis des décennies. Lors du dernier congrès, celle-ci s'est notamment concrétisée par un stage au Mexique où nous avons eu l'occasion de mieux comprendre la situation des *pepenadores*, des travailleuses et travailleurs informels qui œuvrent à la récupération des matières résiduelles.

Pour mieux faire connaître leur réalité et approfondir les liens de solidarité qui nous unissent à eux, le comité solidarité internationale et le conseil central vous invitent à assister au dîner de solidarité internationale, où nous aurons aussi la chance d'entendre nos camarades de la coop Les Valoristes, de Montréal, qui jouent un rôle semblable à celui des *pepenadores* dans les rues de Montréal.

Soyez-y!

Réservez votre repas à la table d'inscription lors de votre arrivée au congrès. Le CCMM-CSN offrira le dîner à une personne déléguée par syndicat, mais toutes et tous sont les bienvenus!



Conseil central
DU MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN  **CSN**

INVITATION À LA SOIRÉE DE SOLIDARITÉ !

Jeudi 9 juin 2022, 19 h

Belvédère du Centre des sciences de Montréal

Après une semaine d'échanges politiques et de réflexion, le CCMM–CSN vous invite à participer en grand nombre à la soirée de solidarité du 38^e Congrès !

Nous vous proposons cette année rien de moins qu'un spectacle de Fred Dubé ! Nous sommes très fiers de l'accueillir à la soirée de solidarité. Il saura nous faire rire et réfléchir avec son humour politique décapant !

Nous poursuivrons la soirée en dansant et discutant au rythme de la musique de la DJ Montana Martin. Elle a été choisie tout spécialement pour l'occasion, dans la magnifique salle du Belvédère du Centre des sciences de Montréal.

Soyez-y dès 19 h le 9 juin prochain !



Conseil central
DU MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN  **CSN**

Fonctionnement

Horaire

Ouverture

le lundi 6 juin 2019 à 10 h
salle 520 du Palais des congrès de Montréal

Clôture

le vendredi 10 juin 2022 à 17 h

Heures des séances

le lundi	6 juin	de 10 h à 17 h
le mardi	7 juin	de 9 h à 17 h
le mercredi	8 juin	de 9 h à 17 h 30
le jeudi	9 juin	de 9 h à 17 h 30
le vendredi	10 juin	de 9 h à 17 h

Heures des pauses

Pauses de 15 minutes :

le lundi	15 h 30
le mardi	10 h 30 et 15 h 30
le mercredi	10 h 45 et 15 h 45
le jeudi	10 h 45 et 15 h 45
le vendredi	10 h 45 et 15 h 30

Pauses du dîner

du lundi au jeudi :	de 12 h 30 à 14 h
le vendredi :	de 12 h à 14 h

Inscriptions au congrès

Salles 519 A et B

Horaire

le lundi	6 juin	de 8 h à 16 h
le mardi	7 juin	de 8 h à 16 h
le mercredi	8 juin	de 8 h à 16 h
le jeudi	9 juin	de 8 h à 12 h

Fin des inscriptions officielles le jeudi à 12 h

La salle des inscriptions sera fermée pour la pause du dîner tous les jours de 12 h 30 à 13 h 45, sauf le lundi 10 juin.

Kiosques

Lundi 6 juin

Entraide

Geste de solidarité

Fondaction

Caisse d'économie solidaire

Bâtirente

Mardi 7 juin

Aucun kiosque

Mercredi 8 juin

Comité éducation

Comité de solidarité internationale

CASS

CEDD

Geste de solidarité

SRH CSN

Jeudi 9 juin

Comité LGBT+

Comité droit au travail

CIRI

Comité de mobilisation/Ami-es

Geste de solidarité

Syndicalisation

Vendredi 10 juin

Comité jeunes

Comité de la condition féminine

Répartition des salles

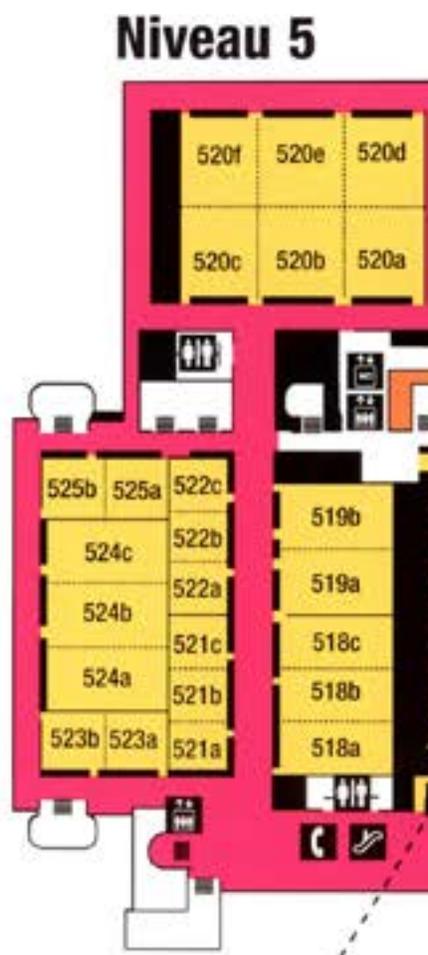
Accueil des congressistes	Foyer
Aide aux petits syndicats	519 A et B
Appareils d'interprétation simultanée (traduction)	Arrière de la salle 520 (plénière – près de la régie)

Centre des messages	522 B
Comité synthèse des ateliers	522 A et 518 A (mercredi)
Inscriptions	519 A et B
Salle de votation	519 A et B
Secrétariat du comité exécutif	522 C
Secrétariat général du congrès	522 B
Service d'ordre	518 C

Session d'accueil des nouvelles et nouveaux délégués	518 A
Kiosques thématiques	Foyer
Comités (kiosques)	518 B

Salles des ateliers

Atelier 1	518 A
Atelier 2	520 A et d
Atelier 3	520 B
Atelier 4	520 C
Atelier 5	520 E
Atelier 6	521 A
Atelier 7	521 B
Atelier 8	521 C
Atelier 9	525 A
Atelier 10 (en anglais)	525 B



Pour tous renseignements supplémentaires, veuillez vous adresser au secrétariat général du congrès, à la salle 522 B.

Informations utiles

Session d'accueil pour les nouvelles et nouveaux délégués

À l'intention des délégué-es qui assistent à leur premier congrès, le responsable de la formation du conseil central a préparé une rencontre de familiarisation au déroulement et au contenu du 38^e congrès. Les nouvelles et nouveaux délégués sont cordialement invités à y participer. Cette session se tiendra le lundi 6 juin, de 9 h à 10 h, à la salle 518 A.

Aide financière aux petits syndicats, aux syndicats en organisation, en grève ou en lockout

Si votre syndicat est admissible à une aide financière du conseil central pour participer au congrès, vous êtes priés de rencontrer les responsables à la salle 519 A et B durant les heures mentionnées à l'horaire des inscriptions.

Infolettre du 38^e congrès

Vous désirez rencontrer l'équipe de l'information ? Elle sera heureuse de vous accueillir.

Heure de tombée pour les textes ou les messages dans l'infolettre : 12 h

Objet de solidarité

Pour le 38^e congrès, il y aura un tirage. Tout au long de la semaine, vous pourrez acheter des coupons pour y participer. L'argent ainsi amassé sera remis aux syndiqué-es en conflit de la région. Le dévoilement des gagnants se fera lors de la soirée de solidarité, le jeudi 9 juin.

Service de traduction simultanée en plénière

Comme par le passé, nous offrons un service de traduction simultanée en plénière pour les délégué-es anglophones. Les appareils d'interprétation sont disponibles à l'arrière de la salle de la plénière, près de la régie technique.

Secrétariat général du congrès

Si vous avez des messages, vous pouvez les transmettre au secrétariat général qui fera le suivi avec les personnes concernées. Signalons qu'aucun service de photocopies n'est disponible.

Messages pour diffusion en plénière

Les messages doivent être écrits et remis une heure avant chaque pause, au secrétariat général du congrès, à la salle 522 B. Seuls les messages autorisés seront diffusés.

Affichage et distribution de documents

Tout affichage ou toute distribution de documents, de tracts, de dépliants, de journaux, etc. devra être préalablement autorisé par le secrétaire général du conseil central, Bertrand Guibord, ou les personnes qui le représentent, Michèle Delsemme ou Jean-François Coutu au secrétariat de l'exécutif à la salle 522 C, ou au 514 647-7218 ou 514 598-2031.

Objets perdus

Pour les objets perdus, veuillez vous adresser au secrétariat général du congrès (salle 522 B).

Vestiaire

Il n'y aura malheureusement aucun service de vestiaire pendant le congrès. À l'ajournement des séances, les portes des salles seront verrouillées. La salle du service d'ordre, 518 C, servira de vestiaire aux congressistes le jeudi 9 juin, dès 17 h pour le dépôt de vos sacs afin « d'alléger » votre participation à la soirée de solidarité.

Assistance paramédicale - secourisme

Vous pouvez recourir à une assistance paramédicale rapidement en vous adressant au secrétariat général du congrès (522 B) ou par l'entremise d'une personne du service d'ordre du congrès.

Pour toute urgence - Centre opérationnel de sécurité (COS)

En cas d'urgence (médicale ou autre), composez le 555 sur un interphone afin de joindre un agent. Il n'est pas recommandé de composer directement le 911. Le service de sécurité du Palais des congrès se chargera d'établir cette communication.

Transport

La station de métro Place d'Armes est directement reliée au Palais des congrès situé au 201, avenue Viger Ouest. Pour les personnes intéressées, sachez qu'il y a aussi une station Bixi à proximité du Palais des congrès.

Les ateliers

Choix et rôle des ateliers

Le travail en atelier se tient le mardi 7 juin. Dix ateliers sont prévus, dont un en anglais.

Fonctionnement des ateliers

Les délégué-es en atelier prennent connaissance du rapport du comité exécutif et des propositions soumises au congrès. Ils doivent d'abord disposer de ces propositions, des périodes de débat y sont prévues. Ces périodes doivent être respectées par l'ensemble des ateliers. Le code des règles de procédure s'y applique.

Le comité synthèse

Les propositions adoptées en atelier sont acheminées au comité synthèse. Ce comité reçoit l'ensemble des propositions adoptées par les ateliers et recommande au congrès l'adoption des propositions, lesquelles peuvent tenir compte des amendements ou des sous-amendements adoptés par un ou des ateliers. Ces recommandations deviennent les propositions principales qui seront mises aux voix.

Le comité synthèse est désigné par le comité exécutif du conseil central. Le mandat de ce comité consiste donc à préparer et à présenter en plénière un rapport faisant état des propositions et des amendements adoptés en atelier dans l'ordre suivant :

- la proposition soumise aux ateliers;
- la façon dont les ateliers en ont disposé (adoptée, amendée, etc.);
- les amendements soumis au congrès par les ateliers;
- la recommandation du comité synthèse.

De plus, après avoir disposé de toutes les propositions du comité exécutif, il présente les nouvelles propositions se rattachant aux sujets discutés.

En plénière, on passe au vote sans discussion sur la recommandation du comité synthèse, sauf si un amendement est apporté par une ou un délégué. Cette dernière ou ce dernier ne peut amender la proposition principale du comité synthèse que par un amendement qui a été adopté par au moins un atelier.

Dès qu'il y a proposition d'un amendement, les règles de procédure s'appliquent.

Règles de procédure

Procédures générales

Représentation

Le congrès regroupe les délégué-es officiels ou leurs substituts, désignés par les syndicats affiliés dont les lettres de créance ont été vérifiées par le comité des lettres de créance et qui sont accrédités par le congrès. Chaque syndicat affilié en règle avec le mouvement a droit à un nombre de délégué-es correspondant à la moyenne annuelle de ses membres cotisants au cours de la dernière année.

Calcul des délégué-es :

1 à 399 membres	2 délégué-es
400 à 599 membres	3 délégué-es
600 à 799 membres	4 délégué-es

Ainsi, à chaque tranche de 200 membres, on ajoute une ou un délégué additionnel.

Les syndicats peuvent désigner des délégués substituts; cependant, le nombre de ces délégués ne peut dépasser celui des délégués officiels.

Les membres du comité exécutif et du conseil syndical du conseil central ont le statut de délégué-e officiel au congrès.

Pouvoirs

Le congrès est l'autorité suprême du conseil central. Il reçoit et adopte les rapports qui lui sont soumis. Il adopte les états financiers des trois dernières années et le budget du mandat à venir.

Il élit les membres du comité exécutif, du conseil syndical et des comités prévus aux statuts et règlements. Il peut, seul, modifier les statuts et règlements du conseil central.

Quorum

Le quorum du congrès est de 20 % des délégué-es officiels inscrits.

Participation au congrès et identification

Tous les délégué-es officiels accrédités par le congrès ont le droit de parole et le droit de vote. Pour favoriser la plus grande expression, on accorde la priorité aux délégué-es qui ne se sont pas encore exprimés sur une question avant d'accorder un deuxième tour de parole à une ou un délégué qui aurait déjà parlé sur le sujet (maximum 5 minutes au 1^{er} tour, 3 minutes au 2^e tour).

Les délégué-es substituts, les membres du comité exécutif de la CSN, des fédérations et des autres conseils centraux de même que les salarié-es du mouvement ont droit de parole mais n'ont pas le droit de vote. Les visiteuses et les visiteurs admis par le congrès n'ont ni droit de parole, ni droit de vote.

Procédure d'élections

Mise en candidature

Des formulaires de déclaration de candidature pour les postes au comité exécutif et au conseil syndical sont disponibles au secrétariat général du congrès à la salle 522 B.

Le formulaire de déclaration de candidature doit recueillir l'appui de cinq délégué-es officiels, être dûment signé par la candidate ou le candidat avec l'indication précise du poste auquel elle ou il pose sa candidature et être remis au secrétariat général du congrès avant le jeudi 9 juin 2022, à midi.

Les mises en candidature se font en plénière, le jeudi 9 juin, à 16 h 45. Une période est prévue à l'ordre du jour pour entendre les interventions des candidates et des candidats aux postes où il y a élection. Des copies des formulaires de déclaration de candidature seront distribuées aux délégué-es en cours de congrès. Une infolettre du 38^e congrès sera consacrée aux élections et les candidates et candidats pourront faire connaître leur candidature dans le format autorisé par la présidence des élections.

Élections

Le bureau de vote, situé dans la salle 519 A et B, sera ouvert le vendredi 10 juin 2022, entre 12 h et 14 h. Le secrétaire des élections aura assigné une scrutatrice ou un scrutateur à chaque bureau de scrutin, de même qu'une ou un secrétaire.

Chaque candidate ou candidat a droit à une représentante ou un représentant officiel dans chaque bureau de vote. Cette représentante ou ce représentant doit remettre à la scrutatrice ou au scrutateur une lettre de procuration signée par la candidate ou le candidat.

Fonctionnement

Le secrétaire des élections aura fait imprimer d'avance des bulletins de vote d'une couleur différente pour chacun des postes où il y a élection.

La liste des délégué-es officiels accrédités est établie par ordre alphabétique et répartie de manière à ce que chaque scrutatrice ou scrutateur ait un nombre à peu près égal de noms.

À chaque bureau de scrutin, les lettres de l'alphabet, en gros caractères, servent de guide aux délégué-es pour savoir à quel bureau ils doivent se présenter pour voter.

Le vote se prend à scrutin secret sous la surveillance générale de la présidente des élections.

Chaque délégué-e officiel qui se présente à un bureau de vote doit porter, bien en vue, sa carte d'identification (cocarde blanche).

La scrutatrice ou le scrutateur appose ses initiales sur le bulletin de vote avant de le remettre à la ou au délégué-e officiel qui se présente pour voter. Après le dépôt des bulletins dans la boîte de scrutin placée bien en vue, la ou le scrutateur raye le nom du ou de la déléguée qui vient de voter. Ce ou cette déléguée vote en marquant d'une croix ou d'un crochet la case correspondant au nom de la candidate ou du candidat de son choix.

Les candidates et candidats sont élus à la majorité absolue des voix. À défaut de la majorité absolue, à chaque tour de scrutin, la candidate ou le candidat ayant reçu le moins de votes est éliminé.

Aussitôt après la fermeture des bureaux de scrutin, la scrutatrice et le scrutateur, en présence des représentantes et des représentants des personnes candidates qui sont sur les lieux, dépouillent le scrutin et font rapport à la ou au secrétaire des élections. Cette dernière ou ce dernier procède à la compilation générale, en présence des scrutatrices et des scrutateurs, des secrétaires et des représentantes et représentants qui désirent y assister, fait vérifier sa compilation et fait rapport sans délai à la présidente des élections, qui elle, communique aux représentantes et aux représentants des candidates et des candidats le résultat du scrutin.

À l'ouverture de la séance du congrès qui suit l'élection, la présidente des élections communique officiellement au congrès le résultat du scrutin. Si aucun autre tour de scrutin n'est nécessaire, la présidente des élections proclame les personnes élues et procédera lors de la clôture du congrès à l'installation des dirigeantes et des dirigeants choisis pour former le comité exécutif et le conseil syndical du Conseil central du Montréal métropolitain–CSN.

Si une élection est contestée, elle doit l'être dans les trente (30) jours de la clôture du congrès. Seule une candidate ou un candidat défait peut contester l'élection au poste pour lequel elle ou il avait posé sa candidature.